

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (à la ligne ou son espace).....	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. 75
» 2 ^e page (— d ^e —).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'ensemble du pays accueille avec plaisir cette heureuse nouvelle de l'équilibre budgétaire enfin réalisé par des économies.

Par la vertu des cinq nouveaux décrets-lois parus à l'Officiel de dimanche matin, l'œuvre est enfin accomplie devant laquelle la Chambre s'était révélée impuissante. Voilà notre budget national en équilibre. Saluons cette heureuse nouvelle comme la première étape vers un redressement dont on avait pu à de certains moments désespérer.

La nouveauté consiste en ceci que cette fois l'équilibre a été réalisé par des économies. Cela, on peut le dire, ne s'était encore jamais vu, en France ni ailleurs. Jusque-là, on appliquait toujours la théorie ingénuement exposée par ce brave Louis XVI déclarant que l'art des financiers doit consister à hausser les recettes de l'Etat au niveau de ses dépenses. Cette année, le gouvernement de la République a réussi à équilibrer les deux colonnes parallèles en abaissant les dépenses au niveau des recettes.

Il n'y a pas d'opération plus difficile ni qui se heurte à plus de résistances. Tant qu'il s'agit de la faire sur le papier, parbleu, ça va tout seul ! On rogne des chiffres, on en supprime et l'on arrive ainsi à établir une balance.

Mais c'est là l'œuvre de techniciens qui travaillent sur des abstractions. Vient ensuite la besogne des politiques qui, eux, opèrent sur de la matière vivante et réaliste. Car derrière chacun de ces chiffres, il y a des hommes... et qui crient.

Même chez les citoyens que ces réductions ne lésent pas directement et personnellement les dispositions ne sont souvent favorables qu'en apparence aux économies. Le public est travaillé par des volontés successives et des désirs contradictoires.

Dans notre société moderne, les besoins sont plus compliqués, les exigences plus grandes et les hommes moins patients qu'autrefois. Comme contribuables, les habitants d'un pays trouvent toujours que les services publics coûtent trop cher ; comme usagers, ils se plaignent toujours qu'ils ne fonctionnent pas assez vite ni assez bien. Pour satisfaire aux vœux des premiers, il faudrait réduire le nombre des agents ; pour satisfaire à ceux des seconds, il faudrait l'augmenter. Le contribuable veut qu'on diminue les frais ! l'usager exige qu'on augmente le rendement. C'est assez difficile à concilier.

De tout cela, les mécontents des décrets-lois profitent pour nous dire : — Oui, vous avez fait de la belle besogne ! Vous pouvez vous en vanter ! A l'épreuve, nous verrons d'ailleurs ce que ça donnera ! Attendez la fin... Vous ne savez même pas si le contribuable apportera dans vos caisses l'argent que vous avez prévu. Et s'il ne le fait pas où sera-t-il ce bel équilibre auquel vous avez sacrifié des intérêts légitimes et dont vous êtes si fiers aujourd'hui ?

— Parbleu, c'est facile à dire où il sera ! Il ne sera pas. Et nous nous retrouverons en déficit. Seulement, il y aura cette différence non négligeable que le déficit sera beaucoup moins gros qu'il ne le serait si l'on n'avait pas fait ce que l'on vient de faire !

Et puis, dites donc, vous avez tout de même un sacré toupet d'aller chercher dans cette hypothèse un argument contre les économies alors qu'elle démontrerait au contraire leur nécessité. S'il est établi que le pays ne peut pas alimenter un budget diminué, qu'est-ce que cela prouvera ? Qu'on a eu tort de le diminuer ? Non pas ; mais qu'on a eu tort de ne pas le diminuer davantage.

Que l'équilibre budgétaire ne soit qu'une partie du problème général, tout le monde en tombe d'accord. Cette vérité n'a pas besoin d'être démontrée. Le gouvernement l'indique lui-même dans la lettre au Président de la République qui sert de préambule à ses décrets-lois. Après avoir marqué qu'il a réduit de quatre milliards la charge des dépenses, il ajoute :

« De ce fait, sous réserves de me-

sures de détail et de la répression des abus isolés que nous poursuivons sans relâche dans la révision de toutes nos dépenses, se trouve achevée l'œuvre de réduction des charges budgétaires. »

Et que restera-t-il à faire ? C'est ce que précise le paragraphe final que voici :

« Les mesures que nous vous demandons de ratifier s'ajoutant à celles que vous avez récemment approuvées n'auront pas pour seul effet d'assurer l'équilibre réel du budget et de garantir la stabilité de la monnaie, elles permettront encore d'assurer la déflation générale dans un délai qui sera bref si nous avons le concours du pays. »

Voilà, nettement indiquée, l'œuvre à poursuivre désormais.

Cette déflation générale ne se fera pas toute seule. Ça il n'y faut pas compter. Rien ne se fait tout seul dans ce domaine. Mais il y a, entre hier et demain, une grande et capitale différence.

Jusqu'ici, avec un budget en déficit, avec un Etat obligé d'emprunter constamment et par conséquent d'augmenter sans cesse le prix de l'argent, la déflation était impossible. Désormais, la première et la plus indispensable de ses conditions étant réalisée, on pourra y travailler avec chance de la réussir.

Le gouvernement est saisi d'un plan de travaux que le conseil des ministres a approuvé. Rendez-vous est pris entre les ministres compétents pour en préparer la prochaine application.

— Oui, disent encore nos démenteurs. C'est une bataille à livrer. On verra s'il la gagnera.

Bien sûr, on peut toujours perdre une bataille. Mais pour avoir quelque chance de la gagner, encore faut-il l'engager. Et jusqu'ici personne ne l'avait fait. Après avoir mis de son côté toutes les chances possibles, le gouvernement va essayer d'être vainqueur en se battant. Cela ne vaut-il pas mieux que de s'avouer vaincu d'avance par peur de se faire battre ?

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

Sur le tableau volé

Au moment où on cherche partout le voleur de cette peinture illustre, ce souvenir prend un intérêt actuel.

Le chanoine Van den Gheyn, de la cathédrale Saint-Bayon de Gand, nous faisait, il y a une dizaine d'années, devant le célèbre tableau de Van Eyck, le récit héroïque du sauvetage, en août 1914, de l'Agneau mystique, et des suites plaisantes de ce sauvetage.

En août 1914, les Allemands approchant, le chanoine cambriola pieusement le cher Van Eyck et le mit en lieu sûr, non loin de la cathédrale.

Il obtint ensuite d'un ministre belge une pièce officielle laissant entendre que le chef-d'œuvre avait été envoyé à Londres.

Le 26 octobre 1914, les Allemands sont là et, tout de suite, l'état-major se rend à la cathédrale Saint-Bayon.

Le chanoine Van den Gheyn reçoit lui-même le général qui, sans préambule, lui réclame l'Agneau mystique.

— Mais il est à Londres, répond d'un air naïf le bon chanoine.

— A Londres ?

— Voyez plutôt, dit M. Van den Gheyn en produisant la pièce ministérielle.

— Elle est bien bonne ! s'écrie le général qui éclate de rire, ainsi que tout son état-major, comme lui convaincu. Ah ! vous confiez de tels trésors aux Anglais ?... Vous ne reverrez jamais votre Van Eyck !

A quelque temps de là, un journal raconte que si l'Agneau mystique n'est plus à la cathédrale, c'est que les Allemands l'ont volé pour compléter ce qu'ils en avaient à Berlin.

Les autorités allemandes content à Saint-Bayon. Il faut laver leur patrie de cette calomnie. Ils retrouvent le chanoine Van den Gheyn. A-t-il encore la pièce ministérielle attestant que l'Agneau mystique est à Londres ?

Oui, le chanoine détient toujours ce document, et généreusement il autorise les autorités allemandes à en prendre copie pour leur décharge.

Mais la question se pose, paraît-il, de savoir si l'un des deux auteurs du tableau a vraiment existé. Un érudit belge, M. Emile Renders, prétend que l'ainé des frères Van Eyck, celui qu'on appelle Hubert, n'a jamais vu le jour.

Informations

Nouveaux décrets-lois

Voici l'énoncé des cinq décrets-lois financiers que le gouvernement fait paraître au Journal officiel et qui concernent les sacrifices demandés aux anciens combattants :

Article premier. — A compter du 16 avril 1934, il sera effectuée une retenue de 3 0/0 au profit du Trésor :

1° Sur le montant des sommes dues au titre de pensions, retraites et suppléments temporaires et accessoires y rattachés consentis ou accordés en vertu de lois des 31 mars 1919, 24 juin 1919, 17 avril 1923 et textes subséquents. Toutefois, les allocations aux grands invalides (allocations numéros 1, 2, 3, 4, A bis, 5, 5 bis, 6 et 7) sont exemptées de cette retenue.

2° Sur le montant de la retraite du combattant instituée par la loi du 16 avril 1930 (articles 197, 198 et suivants) modifiée par les lois du 31 mars 1932, 13 juillet 1933 et 28 février 1934.

3° Sur le montant des traitements de la Légion d'honneur et de la médaille militaire.

Les sanctions contre les postiers

M. André Mallarmé, ministre des P. T. T., dont la journée de samedi avait été prise par le Conseil des ministres puis par les incidents survenus à nouveau au central télégraphique de la rue de Grenelle, est venu dimanche matin au ministère pour régler les pénalités à infliger aux agitateurs qui avaient été retenus à la suite de la cessation de travail de vendredi et qui étaient déjà suspendus.

Après avoir examiné le dossier individuel de chacun d'eux, le ministre a décidé que sur les 29 agents suspendus, un contrôleur, un contrôleur-adjoint et 19 agents, dont une dame, étaient révoqués ; 7 agents étaient déplacés d'office avec changement de résidence, et une dame mise en disponibilité d'office.

Parmi les agitateurs ainsi frappés, M. Mallarmé a retrouvé un contrôleur et sept agents, dont une dame, qui avaient déjà été révoqués ou placés en disponibilité lors de la tentative de grève générale de mai 1930 et qui avaient été ultérieurement réintégrés et replacés au central télégraphique.

En Espagne

Dimanche, les fêtes anniversaires de la proclamation de la République ont été favorisées par un temps splendide. Le programme de la journée comprenait, outre des épreuves sportives, une importante partie artistique. C'est ainsi que dimanche matin des danseurs, venus de toutes les provinces, ont exécuté sur la place de l'Armeria, les danses typiques des provinces espagnoles et le bruit des castagnettes a été radio-diffusé dans toute l'Espagne.

En province, des défilés militaires, des fêtes enfantines et des épreuves sportives se sont déroulés avec éclat. A Madrid, la Société de musique catalane a donné des concerts sur plusieurs points de la ville. La Marseillaise a été exécutée à plusieurs reprises.

Les Soviets contre l'Angleterre

Les ateliers cinématographiques de l'U.R.S.S. viennent de monter un grand film sous le titre : « Les marins de la flotte royale ».

Le film démontre les progrès de la propagande révolutionnaire parmi les matelots de la marine britannique : « C'en est fini de la flotte de guerre anglaise, telle qu'elle fut jadis. »

Cependant, la plupart des journaux soviétiques trouvent que l'idée révolutionnaire n'est pas exprimée dans le film d'une manière suffisamment vigoureuse.

Les officiers et même les lords de l'amirauté y apparaissent sous un aspect qui n'est pas assez rébarbatif.

Un seul document, en effet, atteste avec certitude l'existence d'Hubert : un quatrain latin, peint sur le cadre du polyptyque de Gand, qui désigne l'ainé des deux frères comme l'un des auteurs de l'œuvre et comme le premier peintre de son temps, le cadet n'étant que son « brillant second ». Rien de plus probant si l'inscription est de la main de Jean. Mais M. Renders se dit à même d'établir qu'elle date de peu près... du début du XVII^e siècle. Soit deux cents ans environ après l'achèvement de l'Adoration.

On trouve bien mention, dans les archives de Gand, d'un « maître Hubert, peintre » et même d'un « Lubrecht Van Eycke », mais rien ne permet de faire de l'un de ces personnages le frère et le collaborateur de Jean Van Eyck. Ce nom de Van Eyck était d'ailleurs aussi courant en Flandre que peut l'être en France le nom de Dechêne, auquel il correspond en flamand.

Qu'il ait été fait par un ou deux peintres — ou même par aucun — le tableau, lui, existe... Mais où est-il ?

La question du désarmement

Dans le discours qu'il a prononcé à Worcester M. Baldwin a fait une intéressante allusion au problème des armements.

« La situation est confuse et délicate a dit le lord-président. Réaliser une entente sur la limitation des armements sans qu'intervienne un nouvel accord fixant les mesures à prendre en cas où l'un des signataires reviendrait sur sa parole et dépasserait le plafond d'armements accepté par lui, est un problème d'une solution extraordinairement difficile. »

« Je n'ai pas, quant à moi, abandonné l'espoir d'arriver à un accord, mais je vous avertis que dans l'état actuel de l'Europe les difficultés sont grandes. »

EN PEU DE MOTS...

— Un enfant de 14 ans, Victor Otley, a pris l'air, seul, à bord d'un avion, à l'aérodrome d'Abridge (Essex), après avoir eu, exactement, 5 heures de leçon.

— Dans une villa de Barbizon qu'on croyait hantée, la police a fait une perquisition. Dans cette villa se trouvait Troitzky, l'ancien dirigeant de l'U.R.S.S. — Au passage à niveau de la gare de Vineuil (Châteauvieux), un autocar, bondé de voyageurs, a tamponné la remorque attachée à une locomotive de la ligne Châteauvieux-Levroux. Douze voyageurs ont été blessés.

— Par suite de l'éclatement prématuré d'une mine dans une carrière située à Fontaine, près de Grenoble, un éboulement s'est produit ensevelissant quatre ouvriers. L'un d'eux a succombé.

NOS ÉCHOS

L'état d'esprit de M. Doumergue.

M. Gaston Doumergue frappe tous ses visiteurs par la mélancolie dont il témoignait et qui fit si émouvant son accent quand il parla un soir à la T.S.F. Ce n'est ni un secret pour personne que les quelques jours qui suivirent sa prise de pouvoir furent pour lui des jours d'anxiété. En arrivant à Paris il ne s'attendait guère à ce qu'il allait trouver ; il lui fallut une véritable force d'âme pour ne pas reprendre aussitôt le train de Tournefeuille.

Mais les semaines ont passé. Insensiblement, le grand malaise de février se dissipe. Le budget a été voté. Les Chambres sont en vacances. Le rétablissement financier est commencé. Il semblerait que le traditionnel sourire de M. Gaston Doumergue dût reparaitre. Et pourtant il n'en est rien.

Il n'a pas cessé cependant d'être le grand fêliche national. Chacun exprime en lui une totale confiance. Mais précieusement c'est l'expression de cette confiance qui prend des formes excessives. Hors Doumergue, a-t-on dit, il n'y a pas de salut. Et l'on avait raison. Mais voici qu'on ajoute : Que deviendront nous quand il nous quittera ? On ne peut espérer le conserver longtemps. Il reprendra le train. Doumergue, c'est parfait, mais après Doumergue, quel sera notre destin ?

Ces murmures montent vers le Quai d'Orsay. Le président du Conseil les entend. C'est en y songeant qu'il disait l'autre matin à l'un de ses collaborateurs, après avoir jeté un coup d'œil sur les journaux :

— Comment voulez-vous que je sois gai ! Dans toutes ces feuilles, on ne parle que du temps que de ce qui se passera après ma mort.

Grève générale.

L'agitation continue à régner dans les administrations publiques.

Les décisions du Gouvernement sont loin de satisfaire les fonctionnaires et ceux-ci paraissent décidés à faire le nécessaire pour maintenir l'intégralité de leurs droits.

L'effervescence d'abord limitée aux postiers (qui furent les premiers facteurs de troubles), gagne peu à peu tous les milieux.

Chaque jour une nouvelle cohorte grossit l'armée des mécontents. C'est ainsi que, déjà, les sous-préfets, les employés des Pompes funèbres, les ambassadeurs et les sociétaires à part entière de la Comédie-Française ont tenu des réunions tumultueuses.

De son côté, l'exécutif des Hautes-Clauses, M. Anatole Deibler, a fait savoir qu'il adhérerait à la C.G.T. et qu'il se joignait au mouvement.

Enfin on annonce que le Syndicat Professionnel des Présidents de la République Française en Exercice se livre ce soir après-midi à une manifestation contre sur l'avenue des Champs-Élysées, manifestation dont M. Albert Lebrun, secrétaire général du Syndicat et rapporteur du projet, a voté le principe à l'unanimité.

D'ores et déjà, le chef de l'Etat s'est constitué en piquet de grève et s'est posté à la porte de son cabinet avec mission de s'empêcher de travailler par tous les moyens.

Il semble qu'il y ait là entrave à la li-

LA RECHERCHE DES ABUS

Dans un récent numéro du Capital, le sénateur Jean Durand avait montré l'extrême complexité des abus et privilégiés de toutes sortes, conséquences de la pression faite sur l'Etat par les syndicats administratifs. Pour illustrer la difficulté de la tâche qui s'impose aux Pouvoirs Publics, nous ne saurions mieux faire que de reproduire ci-dessous quelques extraits du remarquable « Rapport sur les Cumuls », présenté par M. Pronost-Dumarchais, au nom de la commission sénatoriale pour la recherche des abus. Nous les reproduisons d'après le Capital.

La question des cumuls est vaste. Elle comprend, telle qu'on l'envisage généralement :

- 1° Les cumuls de traitements (ou soldes) entre eux ;
- 2° Les cumuls de traitements (ou soldes) avec les pensions ;
- 3° Les cumuls de pensions entre elles ;
- 4° Les cumuls d'indemnités afférentes aux pensions entre elles et avec les indemnités de même nature allouées en position d'activité.

Elle pourrait comprendre encore la question de cumul d'une fonction publique avec une profession privée. On pourrait y rattacher aussi la question de l'emploi des fonctionnaires retraités par des entreprises privées. Enfin, en ce qui concerne l'utilisation des fonctionnaires par des collectivités publiques, une question générale de cumul pourrait se poser, celle du cumul de toutes les rémunérations par les budgets de collectivités publiques qu'elles soient et même par des concessionnaires de services publics.

On se bornera ci-dessous à examiner succintement — les quatre premières catégories de cumuls signalées.

I. — Cumuls des soldes et traitements

La question n'est pas la même pour les fonctionnaires civils et pour les militaires.

Il y aurait lieu, semble-t-il, de tendre vers une simplification des règles, sinon à une unification sans doute impossible (notamment entre civils et militaires) et vers la disparition du régime spécial aux membres de l'enseignement et surtout aux gens de lettres, savants et artistes.

Il serait nécessaire d'organiser un contrôle sévère permettant de déceler tous les cas de cumuls, ce qui ne peut être réalisé de manière certaine actuellement.

Il faudrait, enfin, affirmer l'application de ces règles à tous les fonctionnaires et militaires, qu'ils dépendent d'une collectivité publique quelconque ou d'un établissement public, voire aux employés des entreprises concessionnaires de services publics.

II. — Cumul d'un traitement ou d'une solde avec une pension

Les règles de ce cumul sont des plus compliquées. On ne pourrait en donner une idée que par une série d'exemples. Il n'a été possible d'obtenir une vue d'ensemble sur leurs résultats que par leur représentation graphique. Celle-ci montre que le système est incohérent et manque de logique.

On est conduit à distinguer suivant s'il s'agit de :

- a) Cumuls de pensions civiles avec un traitement civil ou une solde militaire ;
- b) Cumuls de pensions militaires avec une solde militaire ou un traitement civil ;
- c) Cumuls des pensions d'ayants cause avec un traitement civil.

III. — Cumuls des pensions entre elles

Le cumul est possible dans la limite de 45.000 francs.

Cette règle s'applique aux pensions servies par toutes les collectivités publiques.

Si la limite est dépassée, l'excédent est retenu sur la pension servie par l'Etat.

Toutefois, le cumul est interdit entre pensions acquises dans l'exercice d'un même emploi.

b) Cumuls de pensions militaires d'ancienneté entre elles. — Mêmes restrictions prescrites par les mêmes textes. Elles s'appliquent même aux pensions proportionnelles ;

c) Cumuls des pensions militaires d'ancienneté avec les pensions civiles. — Mêmes restrictions, mêmes textes ;

d) Cumuls des pensions militaires d'invalidité avec les pensions civiles. — Aucune restriction au cumul ;

e) Cumuls des pensions militaires d'invalidité avec les pensions militaires d'ancienneté. — Il faut, dans la pratique, examiner successivement plusieurs cas, tous compliqués ;

f) Cumuls des pensions d'ayants cause entre elles. — Il y a lieu de distinguer suivant qu'il s'agit de veuves et orphelins ou d'ascendants ;

g) Cumul de pension d'ayants cause avec une pension civile de la loi de 1924. — Deux cas : 1° veuves ; 2° ascendants.

IV. — Cumul d'allocations complémentaires de pensions entre elles et avec les allocations similaires de l'activité

Ces allocations peuvent être : a) Cumulées entre elles, ou b) avec les allocations similaires complémentaires des traitements d'activité.

Conclusion
Le régime des cumuls est extrêmement complexe, comme on le voit. Il contient des injustices et tolère des abus.

Il est d'un maniement difficile et exigerait un contrôle automatique qui, dans l'état actuel de la réglementation, est à peu près inexistant.

Il favorise certaines catégories sans justifications sérieuses ; il fait un sort privilégié aux titulaires des pensions militaires d'invalidité en se basant sur le fait que la plupart sont des infirmes de guerre ; mais il faut aussi considérer que ceux qu'ils visent sont en même temps des fonctionnaires qui, en cette double qualité, ont bénéficié des rappels d'ancienneté pour services militaires (loi de 1923) et des bonifications d'ancienneté pour services de guerre (loi de 1928), quand ils ne sont pas, en outre, entrés au service public par la voie des emplois réservés. Ils bénéficient également de l'allocation dite « retraite du combattant » qui n'est soumise à aucune restriction de cumul, et souvent des allocations afférentes à la Médaille militaire ou à la Légion d'honneur. A noter que les officiers ne bénéficient pas, eux, de ces rappels et bonifications d'ancienneté et que, pourtant, ils ne cumulent la pension d'invalidité qu'au taux de soldat alors que leur situation est parfaitement assimilable à celle d'un fonctionnaire de solde équivalente.

En résumé, on peut aujourd'hui parfaitement cumuler : une pension d'invalidité militaire, une pension proportionnelle militaire, une pension d'ancienneté civile ou un traitement civil, des indemnités pour charges de famille afférentes à la pension d'invalidité, des indemnités pour charges de famille de l'activité, la retraite du combattant, le traitement viager de la Médaille Militaire, ou le traitement viager de la Légion d'Honneur et même une solde militaire si l'on fait une « période » volontaire de réserviste !...

Gaston PUVOST-DUMARCHAIS, Sénateur de la Nièvre.

qu'un matin de soleil ne promet une soirée sans pluie ! Alors ?

Est-ce une bonne précaution ?

Après les Parisiens et les New-Yorkais, les Turcs vont avoir leur grève générale des taxis. Le gouvernement du Ghazi a décidé, en effet, de ne délivrer désormais leur permis de conduire aux chauffeurs de taxis que sans raison peut-être, qu'un homme marié a plus de motifs qu'un célibataire de ménager sa propre vie et, partant, la vie des autres.

Les chauffeurs célibataires ont, un moment, songé à prendre femme pour conserver leur gagne-pain. Finalement, ils ont préféré se mettre en grève...

LE LISEUR,

Chronique du Lot

Au service de la Santé publique

Nous lisons dans la revue « La Gazette des Pharmaciens », numéro du 25 février 1934 :

On reproche souvent — non sans raison — au pharmacien, de rester trop isolé et de ne guère se mêler à la vie sociale du pays.

S'il est un exemple à méditer, c'est celui que nous offre notre confrère Garna. Il nous montre par son beau livre, avec quel soin, avec quelle intelligence, un pharmacien a pu étudier, disséquer, analyser les divers rouages de l'organisation de l'hygiène sociale en France. Garna ne se contente pas de critiquer, il donne libre cours à l'élan de sa généreuse ardeur réformatrice ; en bon thérapeute, il propose des remèdes, pour les maux qu'il dénonce.

Rendre compte, en détail de cet ouvrage, est impossible, nous devons nous borner, à regret ; mais la lecture de ce livre s'impose. Sur ces questions d'organisation hospitalière, de médecine et d'hygiène sociales, d'assistance et d'assurances, Garna possède une érudition, dont il n'y a pas beaucoup d'exemples. Il est superflu de dire, pour ceux qui connaissent Garna, que ce livre porte dans tous ses chapitres, la marque de l'ardente personnalité de son auteur.

Au Service de la Santé Publique est plus qu'un dossier d'information, merveilleusement documenté, c'est tout un programme de réformes proposées, déjà soigneusement étudiées, et tirées de la grande expérience de notre confrère en ces matières. Après avoir étudié la politique sanitaire nationale et départementale, en insistant sur la nécessité qu'il y a à grouper textes et services de la Santé Publique, éparpillés et multipliés comme à plaisir pour en rendre l'action inopérante, l'auteur passe en revue les divers organes de ces services. Hygiène, assurances sociales, mutualité sont successivement passés au crible.

Dans le chapitre de la police de la médecine et de la pharmacie, nous retrouvons les idées de Garna relatives à l'inspection des pharmacies. Il est certain que les syndicats, ne trouvent pas en général chez les inspecteurs des pharmacies, tout l'appui désirable quand il s'agit de dépester les cas d'exercice illégal. Aurions-nous un meilleur service si les inspecteurs étaient des pharmaciens fonctionnaires, comme le propose Garna, ceci nous paraît très discutable, à moins que le concours les désignant, ne soit d'un niveau très élevé et que l'on exige des candidats un exercice préalable de dix années d'officine et une connaissance approfondie des textes juridiques qui nous régissent. Est-ce que les professeurs de Législation et de déontologie dans nos Facultés ne devraient pas diriger la lutte contre l'exercice illégal, contre les prétextes, conseiller les présidents de syndicats départementaux cheville ouvrière du syndicalisme pharmaceutique !!!

Mais cette discussion nous entraînerait un peu loin du livre dont nous parlons et qui se continue par l'étude de la pléthore de l'enseignement, de la liaison indispensable de la technique et de la science, etc.

On peut ne pas partager toutes les idées de Garna, mais on ne peut pas admirer, sans réserve, ce travail magnifique qu'il nous présente et qui lui fait le plus grand honneur. Pharmaciens, peu au courant de ces questions, vitales pour la profession et pour le pays, vous devez lire et méditer l'ouvrage de Garna, il vous donne la possibilité de vous documenter avec facilité.

C.-J. RAVAUD.

Compatriote

Notre distingué compatriote, M. Philippon, conseiller à la Cour de Cassation, est nommé pour la première session de 1934, membre du jury de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature. M. Philippon remplira les fonctions de président du jury.

Au P.-O.

M. Beysens, employé au P.-O., à St-Denis-Martel, est nommé à Souillac. Il est remplacé par M. Martial.

EDEN

MERCREDI — JEUDI — SAMEDI ET DIMANCHE (en soirée à 21 heures)

Dimanche, matinée à 14 h. 45

Un chef-d'œuvre

Violettes Impériales

Avec Raquel MELLER

ET Suzanne BIANCHETTI

LA SEMAINE PROCHAINE

Deux grands films

TABOU

ET BLONDE VENUS

Avec Mariène DIETRICH

Les Fonctionnaires et les décrets-lois

Dimanche, vers 2 heures de l'après-midi, à la Bourse du Travail, a eu lieu la réunion que le « Cartel des services publics » avait fait annoncer par la voie de la presse. Il s'agissait, on l'a vu, de « protester contre les décrets-lois ».

A cette réunion étaient convoqués « les fonctionnaires de tous ordres et les retraités du département... » Nous nous garderons d'évaluer même approximativement le nombre de ceux qui avaient répondu à cet appel. Nos concitoyens ont pu l'apprécier comme nous-mêmes et nous ne serons pas démentis en disant qu'à aucun moment cette manifestation n'a troublé le calme dominical des rues et boulevards cadurciens où l'on n'a pas remarqué durant tout l'après-midi la moindre animation inaccoutumée.

An surplus elle s'est déroulée tout entière à l'intérieur de la Bourse du Travail. Elle était présidée par M. Astorg, secrétaire-général du Syndicat des Instituteurs, assisté de M. Bru, secrétaire adjoint de l'Union départementale des Syndicats du Lot.

Ont pris la parole, MM. Astorg, Cadiergues, instituteur à Lacapelle ; Delmas, de la Fédération Autonome des fonctionnaires ; Bersuc, des artisans.

À la suite de ces discours deux ordres du jour ont été votés que nous donnons ci-dessous. Le premier est ainsi conçu :

« Les fonctionnaires et retraités, « agents des services publics et artisans du Lot, s'engagent à ne pas « voter pour les parlementaires qui « ratifieront les décrets-lois, relatifs « au prélèvement sur les traitements « et retraites, décrets leur faisant « supporter injustement tout le poids « des milliards du renflouement des « banques françaises et étrangères, « et de la note fiscale qui s'élève à 8 « milliards (déclaration Piétri) ; « Ils s'engagent, le cas échéant, à « les combattre avec la plus grande « énergie. »

Voici d'autre part l'essentiel du second ordre du jour. Son texte envoyé de Paris est celui qui est présenté le jour même à toutes les réunions qui se tiennent en France :

« Les fonctionnaires, postiers, « agents des services publics, retraités « civils et militaires réunis, un « nombre de 400, à la Bourse du travail, à Cahors, le 15 avril 1934 ;

« Après avoir pris connaissance des « répercussions des décrets-lois sur « tous les éléments de la situation des « fonctionnaires, traitements, indemnités, « avancements, retraites ;

« Considérant notamment que les « traitements, déjà insuffisants des « petits fonctionnaires et des auxiliaires sont lourdement frappés ;

« Considérant que les compressions de crédits dans les administrations aboutiront inévitablement, « malgré les démentis du gouvernement, à un arrêt presque total de l'avancement et du recrutement « pendant une longue période, arrêt « qui atteindra particulièrement les « jeunes ;

« Considérant que la promesse de « péréquation des retraites n'est « qu'un trompe-l'œil ;

« Profondément indignés par l'iniquité « de telles mesures, iniquité « que souligne encore l'impunité dont « continuent à bénéficier tous les « fraudeurs fiscaux et l'abandon définitif de toute mesure sérieuse du « contrôle fiscal ;

« Protestent avec la dernière énergie « contre les décrets-lois et la politique « de déflation, politique qui « se traduira inévitablement par de « nouvelles réductions des traitements et des salaires, et une aggravation de la crise et de la misère pour toutes les classes laborieuses : « ouvriers, commerçants, « agriculteurs ;

« S'engagent à appliquer avec « enthousiasme les mots d'ordre de « leur Fédération respective, aussi « bien pour la journée de lundi que « pour l'avenir, afin de faire échec à « la politique désastreuse dans la « quelle s'est engagée le gouvernement d'union nationale. »

Ces ordres du jour une fois adoptés, la question se posa de savoir si l'assemblée se formerait en cortège pour aller les porter à la Préfecture avec mission de les transmettre au gouvernement.

Après délibération, il fut décidé qu'on n'en ferait rien. Le bureau avait été informé que ni le Préfet ni le Secrétaire général ne pourraient recevoir ces motions.

En fin de compte, il fut résolu que la manifestation ne se déploierait pas dans la rue et qu'une délégation irait les porter à M. Salamié, premier adjoint, avec prière de vouloir bien les transmettre à M. le Préfet du Lot. C'est ce qui fut fait.

La journée du lundi

Cette journée devait être marquée dans toute la France par des cessations de travail et des arrêts de service qui feraient sentir au public qu'il

est sous la dépendance des syndicats de fonctionnaires.

A Cahors et dans le Lot, il n'y a rien eu. Tous les services ont fonctionné comme à l'ordinaire et cette journée a ressemblé à toutes les autres.

Légion d'honneur

Notre compatriote, M. Barry, grand mutilé, ancien sous-officier, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Nous adressons nos félicitations à notre excellent compatriote qui habite Arcambal où il compte, comme à Cahors, de nombreux amis.

Médaille militaire

La médaille militaire est décernée à notre compatriote M. Calméjane, ancien soldat du 165^e d'infanterie, blessé deux fois et titulaire de la croix de guerre. Nous adressons nos félicitations à M. Calméjane qui est, actuellement, cantonnier à Luzech.

Vainard

M. Gauzin, de St-Jean-Lespinasse, a gagné un lot de 100.000 francs au dernier tirage de la Loterie Nationale.

Gendarmerie

M. Saydou, maréchal des logis chef à Limoges, est admis à la retraite. M. Hébrard, maréchal des logis chef à Bray-sur-Seine, est nommé à Limoges.

Admission aux Ecoles d'enfants de troupe

Il est rappelé que les demandes d'admission établies sur papier libre, doivent être adressées chaque année avant le 1^{er} mai aux autorités militaires ci-après :

1^o Pour les départements de Tarn-et-Garonne, du Lot et du Lot-et-Garonne, au Général commandant le 1^{er} groupe de subdivision à Montauban.

2^o Pour les départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège et du Gers, au Général commandant le 2^e groupe de subdivision à Toulouse.

Les personnes désirant se renseigner sur les conditions à remplir, peuvent également s'adresser au Général commandant les groupes de subdivisions ; à la Brigade de Gendarmerie ou au corps de troupe le plus proche de leur domicile, qui leur feront parvenir tous les renseignements nécessaires.

Nota. — Depuis cette année, les écoles militaires préparatoires offrent deux débouchés nouveaux à leurs élèves : l'école d'apprentis mécaniciens de l'aéronautique de Rochefort, et l'école de formation des sous-officiers du personnel navigant à Istres.

La nouvelle Loterie Nationale

C'est le 20 avril que les billets de la nouvelle Loterie Nationale seront mis en vente. Le premier tirage sera fixé au 3 ou au 7 juillet, la date extrême réglementaire étant le 31.

Déclaration d'association

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « Rallye St-Hubert toiracais ». But : préservation du gibier, destruction de la Sauvagine.

Siège social : mairie de Saint-Pierre-Toirac (Lot).

Tombé de moto

Dimanche un jeune ouvrier agricole Marquet, demeurant à Luzech, avait pris place en croupe, sur la moto d'un camarade lorsque, par suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba sur la route de Cahors.

Dans la chute, le jeune Marquet a reçu de nombreuses contusions à la tête. Il a été transporté à l'hôpital de Cahors dans un état assez grave.

Défaut de guides

M. Louis M... de Miramont (Cahors) conduisait un attelage traîné par des boeufs. Mais il avait oublié de mettre des guides à l'attelage. Procès-verbal a été dressé.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 2 au 7 avril 1934, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 8 hommes, 4 femmes.

Interlocaux : 6 hommes, 2 femmes.

En extra : 2 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 9 hommes, 4 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 1 homme, 1 femme.

Le fonds municipal secourt 6 hommes, 2 femmes.

Voici le mouvement des vins dans le Lot, pendant le mois de mars 1934 : Quantités de vins enlevées des chais des récoltants : 2.124 hectolitres. Quantités de vins soumis au droit de circulation : 11.443 hectolitres. Stock commercial chez les marchands en gros : 11.300 hectolitres.

Vient de paraître aux Editions Berger-Levrault, à Paris :

LES SINGLAR

roman par Eugène GRANGIE

Prix : 12 francs

En vente à Cahors : à la librairie FRANCÉS, et à la librairie RICARD.

CAHORS

POUR QUE LES JARDINS PUBLICS SERVENT AU PUBLIC

L'an dernier, notre municipalité avait pris une excellente mesure très appréciée par les nombreuses personnes qui fréquentent nos squares et jardins. En particulier par les mamans qui, installées à l'ombre sur des bancs, peuvent y travailler à l'aide tout en surveillant les jeux de leurs enfants qui s'amuse à l'abri des autos, sans danger pour eux et sans souci pour leurs parents.

Il avait été décidé que ces jardins resteraient ouverts, aussi longtemps qu'il ferait jour. Il en fut ainsi toute la saison. Tout le monde était content. Personne ne s'était plaint. Nous n'avons pas su que cette mesure ait présenté un inconvénient quelconque.

Pourquoi diable l'a-t-on rapportée ? C'est vraiment incompréhensible. Dimanche nous avons pu voir cette scène ridicule et vexatoire : le jardin des Allées-Fénelon était plein de monde ; promeneurs, mamans et enfants y goûtaient paisiblement l'agrément d'un endroit charmant et frais. Tout à coup, une cloche retentit et comme les gens ne comprennent pas, le gardien, parcourant les allées, leur expliqua qu'il fallait partir. Les protestations furent vaines. Il était cinq heures, à partir de ce moment, ce lieu devient interdit. La porte fut soigneusement fermée et les expulsés tournant autour des grilles se demandaient vainement pourquoi on les avait fait sortir de cet endroit où ils étaient bien et où leur présence était soigneusement devenue attentatoire au règlement. Nous demandons instamment à la municipalité de faire cesser cette absurde brimade. Nous savons de nombreuses villes où les jardins sont ouverts en permanence au public... avec ou sans gardien. Et il ne leur arrive rien. Nos concitoyens sont très capables de demeurer dans un jardin, sans y rien saccager, même s'il n'y a pas de gardien pour les surveiller.

Hyménée

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Charles Labarthe, employé des Contributions indirectes, fils de l'ancien propriétaire bien connu du Café de Bordeaux, avec Mlle Magdeleine Lestand, la gracieuse fille du regretté Faustine Lestand, nièce de M. le lieutenant-colonel en retraite Massouh. Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Vétérans 1870-1871

Les vétérans et sociétaires de la 580^e section sont avisés qu'ils peuvent toucher leur pension.

Le Trésorier.

Voyageurs de commerce

MM. les Voyageurs et Représentants de Commerce du Lot, sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu en vue de la défense des intérêts professionnels, le dimanche 22 avril, à 10 h. 30, Chambre de Commerce.

Accident

Samedi soir, M. Laribe, propriétaire à St-Céré, était occupé dans la forêt de Martinet, à St-Paul-de-Vern, à descendre des billes de bois au chemin carrossable. Par suite de la pente rapide de la forêt, une bille de plusieurs mètres de long roula dans la descente et frappa le pied gauche de M. Laribe. Le coup fut violent : M. Laribe eut la moitié du pied brisé. Il a été transporté à l'hôpital de St-Céré. Mais, après examen, il a dû être dirigé sur l'hôpital de Cahors, où M. le docteur Rougier procéda, dimanche, à l'amputation du pied.

Renversé par les boeufs

M. Conquet, propriétaire à Esclauzels, allait à son champ et marchait devant les boeufs qui traînaient un tombereau. Tout à coup, M. Conquet fut heurté par les boeufs. Il tomba et l'attelage lui passa sur le corps.

Sa mère fut témoin de l'accident. Elle appela des voisins pour aider à relever M. Conquet qui est sérieusement blessé. Il a une épaule démise et la mâchoire fracturée. Il a été transporté à Cahors chez son frère. Nous lui souhaitons un prompt et complet rétablissement.

Blessé par un boeuf

M. Barel, propriétaire à Peyrefitte (commune d'Esclauzels), s'étant approché de ses boeufs, fut violemment culbuté par l'un d'eux. M. Barel, grièvement blessé à la tête, a dû être transporté à l'hôpital de Cahors, où son état a été reconnu grave.

Trouvé mort

Lundi matin, vers 6 heures, des passants ont aperçu, dans un fossé, le corps inanimé du nommé Antoine Chechi. Relevé aussitôt, on constata que la mort avait fait son œuvre. M. le docteur Blanchiez a examiné le cadavre et a conclu à une mort provoquée par une attaque d'apoplexie. Chechi était âgé de 54 ans.

Foire du 14 avril 1934

La foire du 14 avril a été peu importante. Foiraux aux boeufs, nul. Foiraux aux moutons, peu d'amenés. Les cours ont été les suivants : agneaux gras : 5 fr. le kilo ; moutons : 4 fr. ; brebis d'élevage : 200 à 250 fr. pièce.

Marché : poules, 6 fr. ; poulets, 8 fr. ; lapins, 3 fr. le 1/2 kilo ; œufs, 3 fr. la douzaine. Il y a une hausse très sensible sur la volaille, les lapins, et les œufs.

RESPECT AUX PROPRIETES

Actuellement, des travaux sont exécutés sur la route de Labéraudie pour l'installation électrique. Une équipe d'ouvriers est occupée à placer pylônes, poteaux et, pour ce faire, ils sont obligés de pénétrer dans les propriétés. Jusque-là tout est normal, puisqu'aussi bien, les propriétaires ont donné une autorisation écrite à l'entrepreneur.

Mais, en revanche, celui-ci a pris l'engagement de faire respecter les propriétés des riverains, c'est-à-dire d'inviter ses employés à ne pas démolir les murs, à ne pas arracher des pieds de vigne et surtout à ne pas polluer les eaux des citernes.

Des propriétaires mécontents ont porté plainte, puisque les réclamations adressées à qui de droit n'ont pas encore obtenu de réponse.

Et cependant, au bas de l'autorisation accordée, il est stipulé « que tous les dégâts commis dans la propriété par les ouvriers seront à la charge de l'entrepreneur ».

Les propriétaires sont décidés à obtenir entière satisfaction. Et c'est justice. — L. B.

Réunion publique

Samedi soir, au théâtre de Cahors, s'est tenue une réunion publique organisée, disaient les affiches, par le « Comité local contre le fascisme ». La réunion était présidée par M. Verlhac (S.F.I.O.). Des discours furent prononcés par MM. Pierre Bourthoumieux, Ginestes, Mallarté, Lasfargeas et Elie Calmon.

Détention prolongée

Samedi, la Chambre du Conseil a été appelée à statuer sur la demande en liberté provisoire formée par la femme Eugénie Cérés, de Puybrun, inculpée d'infanticide. Après plaidoirie de M. Martin et réquisitoire de M. Granié, substitut, la Chambre du Conseil, présidée par M. Deval, a prolongé de 20 jours, la détention de la femme Cérés.

Violences légères

M. Pradel qui, tout récemment, porta des coups à M. Brit, de St-Chamarrand, sera poursuivi devant le tribunal de simple police pour violences légères.

Vol d'outils

Plainte ayant été portée par M. Treysat, propriétaire du moulin de Grimaud (commune de Puy-l'Évêque) pour vol d'outils, une enquête a été ordonnée par le Parquet. La gendarmerie a trouvé chez un habitant de Cazes (Puy-l'Évêque) des outils dont le signalement correspond à ceux volés chez M. Treysat. Mais aucune inculpation n'a pu encore être établie. L'enquête se poursuit.

Une désespérée se noie

Le Parquet a été informé que le corps de Mme Fontanelle, propriétaire à Pomarède, avait été trouvé dans une mare située dans la propriété.

D'après l'enquête, Mme Fontanelle souffrait depuis quelque temps, mais rien ne faisait supposer qu'elle voulait mettre fin à ses jours.

L'autopsie, faite par le docteur Blanchiez, de Prayssac, conclut à une mort volontaire par immersion à la suite d'une crise de mélancolie aiguë.

Mme Fontanelle avait été très affectée par la mort de son fils, décédé il y a un an environ d'une maladie contractée à la guerre.

Elle-même, dans le courant du mois de février, fut victime d'un accident au cours duquel elle se fractura une côte.

PALAIS des FÊTES

PROGRAMME

MARDI 17, MERCREDI 18, JEUDI 19, VENDREDI 20, SAMEDI 21, DIMANCHE 22 (en soirée à 20 h. 45)

Jeudi et Dimanche matinée à 14 h. 45

PATHE-NATAN PRÉSENTE UN FILM DE RAYMOND BERNARD

LES MISÉRABLES

D'APRÈS L'ŒUVRE DE VICTOR HUGO ADAPTATION CINÉMATOGRAPHIQUE D'ANDRÉ LANGLÈS, RAYMOND BERNARD

UNE TEMPÊTE SOUS UN CRANE

HARRY BAUR CHARLES VANEL

CHARLES DULLIN FLORELLE

MARGUERITE MORENO

PRODUCTION PATHE-NATAN

LA SEMAINE PROCHAINE

LES MISÉRABLES

2^e FILM : LES THENARDIER

Vu l'importance du film les réductions ne seront valables que le mardi, mercredi, vendredi et jeudi en matinée.

Prudent de retenir ces places à l'avance par lettre ou téléphone. Téléphone 276

BANQUET DES CLASSES 1888-89

Les camarades des classes 1888-1889 se sont réunis en un banquet fraternel à l'hôtel du Midi. Menu excellent, délicieux, qui fut vivement apprécié par les convives. Des félicitations, des remerciements furent adressés au patron de l'hôtel.

Le banquet était présidé par M. Tassart qui, au dessert, dans un excellent discours, remercia les camarades d'avoir répondu à l'appel des organisateurs du banquet.

M. le docteur Lacoste, de Livernon, salua à son tour ses anciens camarades, avec esprit et humour.

Puis le camarade Adrien Arnaudet charma les convives par des chansons qu'il interpréta avec goût et avec art.

Après le banquet, les camarades des classes 1888-1889 se rendirent au Café Tivoli où ils prirent le bock traditionnel. Ils se retirèrent, tard dans la soirée, en se donnant rendez-vous à l'année prochaine et en souhaitant que tous soient au rendez-vous.

Banquet

Dimanche, les amis du Trésor du Lot se sont réunis en assemblée générale où ils ont discuté leurs intérêts professionnels.

A midi, au nombre de 25 environ, ils ont assisté à un déjeuner amical au restaurant Dagès.

Le menu servi fut fort apprécié par les convives qui félicitèrent vivement M. Dagès.

Orphéon de Cahors

Les membres de l'Orphéon de Cahors sont priés de vouloir bien assister à la répétition générale qui aura lieu mercredi soir, à 9 heures, au siège de la société.

La Boule Cadurcienne

Les membres actifs de la Boule cadurcienne qui ont participé au concours de Montauban, sont invités à se rendre à la réunion qui aura lieu, mercredi soir, 18 courant, à 20 h. 30 au café de l'Industrie. Communication importante.

Auto contre auto

Samedi, une auto pilotée par M. Bousquet, instituteur honoraire, et une auto pilotée par un des directeurs du train-exposition se sont heurtées sur la route de Cahors. Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais les autos ont été abîmées.

Trois blessés dans une rencontre d'autos

Samedi, M. Peyraud, propriétaire du moulin de la Tourille (commune de Cornac) se rendait à Aurillac, en auto. Au lieu dit « la Croix du Lot », l'auto heurta un autobus faisant le service d'Aurillac à Brive.

L'auto de M. Peyraud a été complètement détruite et les trois occupants ont été blessés dont un assez grièvement.

Défaut de patente

M. Miramont, marchand ambulancier à Lauzès, s'est vu dresser contravention pour défaut de patente.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Nous apprenons que la Fédération lotoise fera disputer la finale du championnat du Lot de basket-ball, le dimanche 22 avril, au Stade Lucien-Desprès.

L'entraînement des membres de l'A.C. désirant pratiquer l'athlétisme cette saison, commencera le jeudi 19 courant, à 17 h. 30, au Stade de l'Écluse, sous la direction de M. Hornières, champion des Pyrénées.

La fête annuelle d'Athlétisme qui obtint, l'an dernier, un si légitime succès, aura lieu cette année le 3 juin, au Stade de l'Écluse.

Après quelques dimanches de répit, l'équipe d'Association de l'A.C. va reprendre sa série de matches.

Le Comité est en pourparlers avec quelques clubs afin d'organiser quelques rencontres, avant la fin de cette saison.

Arrondissement de Cahors

Mercure

Douloureux accident. — Nous apprenons avec un bien vif regret que notre sympathique compatriote, Mme Gaston Regourd, née Jeanne Mourguès, employée dans une Banque à Paris, a été victime, vendredi soir, 13 courant, d'un accident. En descendant l'escalier de son bureau, elle tomba sur les marches de l'escalier. Dans cette chute malencontreuse, elle se fractura à plusieurs endroits la cheville du pied droit, blessure très douloureuse.

On a transporté de suite la blessée à l'hôpital de Lariboisière, 2, rue Amrois-Paré (10^e) où les médecins, après lui avoir donné les premiers soins, l'ont radiographiée et lui ont mis le pied dans la plâtre.

Mme Regourd est la femme de notre ami M. Gaston Regourd, employé aux Bureaux de la Direction des Transports en commun de la ville de Paris, ancien élève du lycée Gambetta.

Nous souhaitons à la blessée une prompte et bonne guérison.

Castelnau-Montrator

Nous adressons nos plus vives et nos plus sincères félicitations aux jeunes époux et à leurs familles et nous souhaitons au nouveau ménage prospérité et complet bonheur.

Labastide-du-Vert
Conférence agricole. — M. le Directeur des services agricoles du Lot fera à Labastide-du-Vert, le 22 avril 1934, à 15 heures (heure légale) dans la salle de la mairie, une conférence sur les Assurances mutuelles agricoles contre l'incendie.

Les agriculteurs sont invités à se rendre nombreux à cette réunion agricole, au cours de laquelle seront données les explications complémentaires qui pourraient être demandées.

Mutations foncières. — M. le Percepteur des Contributions Directes, se rendra à la mairie de Labastide-du-Vert, le 8 mai 1934, à 9 heures du matin (heure légale) pour recueillir les déclarations de mutations foncières.

Les propriétaires intéressés sont priés de se présenter munis des pièces justificatives.

Adduction d'eau. — Mardi dernier, 10 courant, un ingénieur du génie rural s'est rendu à Labastide-du-Vert afin de tracer le plan des canalisations, de l'emplacement du château d'eau et des bornes-fontaines. Tout le monde, à Labastide, pourra donc avoir l'eau dans l'évier, Sachons patienter. — A. B.

Nuzéjols
Le printemps. — A travers les bourrasques et les giboulées, le printemps a fini par arriver, bien timidement, il est vrai, car c'est à peine si cette arrivée tardive a permis aux violettes de pointiller l'herbe qui pousse dans les haies et le gazon des prairies. Mais nos cultivateurs, sans dédaigner les fleurs printanières, se préoccupent davantage de leurs prairies.

Il y a lieu de remarquer, en effet, que la sécheresse de l'année dernière avait réduit la récolte des fourrages dans de grandes proportions et bon nombre de cultivateurs ont été obligés de nourrir le bétail exclusivement avec de la paille.

Les pluies abondantes de mars sont venues rétablir la situation; les prairies tant naturelles qu'artificielles verdissent et semblent vouloir récupérer le déficit de l'année précédente. D'autre part, la végétation est très en retard; il y a donc des chances pour que la vigne débouffe assez tard et il faut espérer que nous n'aurons pas à enregistrer le désastre de l'année dernière où le 23 avril, de sinistère mémoire, elle avait la moitié de ses bourgeons anéantis par la gelée.

Le printemps nous apporte avec lui quelques espoirs, mais ces espoirs sont encore tellement fragiles que l'on a le droit de compter sur rien.

Cremps
Fête votive. — Les habitants du hameau de Mas-de-Vert (commune de Cremps) organisent une fête locale pour le dimanche 22 avril. Il y aura bal de jour et bal de nuit auxquels sont conviés jeunes gens et jeunes filles de la commune et des environs. Nous sommes certains que les visiteurs, les danseurs seront nombreux, car leur transport sera assuré de Labastide par autobus. Rendez-vous à dimanche.

Luzech
Obsèques. — Les obsèques de Mme Jeanne Arnaudet, vve Poujade, décédée à l'âge de 78 ans, à la suite d'une courte et implacable maladie, eurent lieu vendredi dernier avec le concours d'un grand nombre de parents et d'amis.

L'inhumation eut lieu, après la cérémonie religieuse de Luzech, au cimetière d'Albas, dans le caveau de famille.

A son fils, notre excellent ami, M. A. Poujade, maire de Luzech, à Mme A. Poujade, à son père, M. Germain Arnaudet de Cournon, aux familles de la défunte, nous adressons nos condoléances affectueuses et attristées.

Albas
Nécrologie. — Au cimetière d'Albas a eu lieu au caveau de famille, l'inhumation de Mme veuve Poujade, mère de notre sympathique compatriote, M. Poujade, pharmacien et maire de Luzech.

Le conseil municipal et beaucoup de personnalités de Luzech avaient tenu à suivre le cortège funèbre jusqu'à Albas, où de nombreux amis de notre commune attendaient son arrivée pour manifester leur sympathie à une famille qui conserve chez nous la plus grande estime.

Nous sommes certainement l'interprète de toute la population albassienne en adressant à Mme et à M. Poujade, notre ami d'enfance, les plus affectueuses condoléances.

Obsèques. — Dimanche matin ont eu lieu, au milieu d'une grande affluence, les obsèques de Mme Zélia Couture, décédée à la suite d'une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 82 ans.

La regrettée défunte était la sœur de M. Mourguès, notaire honoraire, ancien maire d'Albas.

Dans cette pénible épreuve, nous lui adressons, ainsi qu'à Mme et à M. Paul Mourguès et à toute la famille, l'expression de nos bien attristées condoléances.

Bélaye
Nécrologie. — Nous avons deux décès à constater dans le village de Bélaye, c'est Mme veuve Marie Bessièrre, née Molinier, âgée de 81 ans et M. Joseph, dit Ferdinand Labie, propriétaire-cultivateur, âgé de 71 ans. Condoléances aux deux familles.

St-Pantaléon
Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès subit de notre compatriote M. Deyzon Antoine, ancien conseiller municipal et parent de notre dévoué maire, M. Paul Vilas, survenu la semaine dernière. M. Deyzon était âgé de 74 ans.

Nous adressons à M. Paul Vilas, ainsi qu'à tous les autres alliés du défunt nos vives et sincères condoléances. — J. P.

Cazals
Remise de décoration. — M. Roumilhaud, capitaine de gendarmerie, s'est rendu à Cazals. Il a remis, en présence des gendarmes de la brigade et de plusieurs personnalités, la médaille militaire à M. Donnat, maréchal des logis chef. Nous adressons nos félicitations au sympathique décoré.

A PARIS
Voyageurs, Touristes
Compatriotes
descendent à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)
Métro : Saint-Paul
PARIS (4^e)
TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLES DE BAINS
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
CHAMBRES A UN LIT
de 15 à 24 francs par jour
FLOIRAC Téléphone ARCHIVES 60-92
Propriétaire
Hôtel recommandé par le
Journal du Lot

Arrondissement de Figeac
Figeac

Hyménée. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Andréa Léonardi, la gracieuse fille de M. Léonardi, ancien receveur des finances, avec M. Pierre Maigne. On annonce également le prochain mariage de M. Delluc, négociant, avec Mlle Destruel, modiste. Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Bretenoux
Hyménée. — On annonce le prochain mariage de Mlle Elise Souilhac avec M. Jean Delpyroux. Nos meilleurs vœux de bonheur.

Girac
Moto contre camion. — M. Féligarou, propriétaire, étant en moto, alla heurter la remorque d'un camion. Il fut précipité sur le sol, Relevé aussitôt, il a été transporté à l'hôpital de St-Céré dans un état assez grave.

Teyssié
Foire. — Notre foire du 13 avril a eu son importance habituelle. Le foirail aux bœufs était bien garni, ainsi que le foirail aux cochons, et les divers marchés. Il y avait de nombreux visiteurs.

Felzens
Suicide. — Il y a quelques jours, le nommé Henri Auriac, 32 ans, domestique de ferme, avait disparu. Son cadavre a été trouvé dans un puits au lieu dit les Olives. Il a été établi que Auriac s'adonnait à la boisson. Il avait quitté son patron le 30 mars, en lui disant : « Vous ne me reverrez plus. »

De ces déclarations, il semble établi qu'Auriac s'est suicidé.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon

Obsèques de M. Gaston Davidou. — Samedi eurent lieu les obsèques de M. Gaston Davidou, ancien maire de Gourdon, Président au Conseil d'Arrondissement.

Tous les corps constitués de la ville y assistèrent ainsi que l'Hospice de Gourdon. Le conseil municipal, ayant à sa tête son maire, M. Dailliac, ouvrait la marche après le deuil. Les cordons du poêle étaient tenus par quatre voisins du défunt. Un drap était porté par quatre conseillers d'arrondissement et un autre par quatre conseillers généraux.

Au cimetière, M. Fontanille, sénateur, ami particulier de M. Davidou, lui adressa quelques paroles partant du cœur. M. Dailliac salua la dépouille de son prédécesseur à la mairie. Puis MM. Pouzalguès, conseiller d'arrondissement et Vernay, sous-préfet, prirent tour à tour la parole. Nous aurions voulu publier *in-extenso* ces discours qui furent tous de haute tenue et où le défunt était justement regretté, mais l'espace nous manquant, nous avons été dans la pénible obligation d'y renoncer.

Nous nous associons pleinement à la population gourdonnaise pour adresser à Mme Davidou nos bien sincères condoléances.

Service sanitaire. — M. le Préfet du Lot vient de prendre un arrêté dont voici les principales dispositions :

Article premier. — Les œufs introduits dans les entrepôts frigorifiques, en vue de la conservation, devront être révisés, avant leur entrée dans les chambres froides, de la mention « Frigo » inscrite sur la coquille en caractères latins, indélébiles, de couleur noire et de deux millimètres de hauteur au minimum.

Article 2. — Les œufs déjà introduits dans les établissements susvisés au moment de la publication du présent arrêté devront être marqués comme il est indiqué à l'article premier avant leur sortie desdits établissements.

Nécrologie. — Mercredi soir, vers 19 heures, s'éteignait à son domicile, avenue Gambetta et après une très courte maladie, M. Gaston Davidou, conseiller d'arrondissement, ancien maire de Gourdon. D'une honnêteté proverbiale, M. Davidou laissa à la mairie de Gourdon, le souvenir d'un maire intègre et dévoué. A sa veuve, Mme Davidou, nos bien sincères condoléances.

Trouvé et perdu. — Trouvé : une clé, par Mlle Drault, Imprimerie Moderne. Perdu : un paquet de chambres à air pour bicyclettes, par M. Thibault, marchand de laines, à Cahors.

Etat civil du mois de mars 1934.
Naissances : Irène Delpouch à Lapeyre; Marie-Louise Delfour, rue Jean-Jaurès; Josette Bachaud à Bellevue; Jacqueline Gouloumès à Lavaysse.

Décès. — Vayssières : Mathilde, épouse Thocaven, place de l'Hôpital; Faure Jeanne, veuve Labrande, 87 ans, à Coupiac; Lacroix Louis, 69 ans, place de l'Hôpital; Hébrard Pierre, 68 ans, rue Colonel-Taillaud; Lafon Louis-Antoine, 44 ans, em-

ployé de Tabacs, avenue Cavaignac; Gaydou Jean, 78 ans, à Lavaysse; Seires Marie, veuve Parent, 78 ans, à Ladaulic; Lachizette Calixte, 67 ans, place de l'Hôpital; Péric, Marie-Jémy, veuve Bulit, 83 ans, rue Dauglars.

Martel
Obsèques. — Dimanche ont été célébrées les obsèques de M. Raoul Mouillhaud, notaire honoraire, décédé à Martel. Le corps a été transporté à Mayrac (section de St-Sozy) où a eu lieu l'inhumation dans un caveau de famille.

Nous adressons nos vives condoléances à la famille.

Canic
Naissance. — Nous sommes heureux d'annoncer la naissance d'un gros garçon chez les époux Pons Zéphirin, leur quatrième enfant. Nos compliments et nos vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons à déplorer la mort d'une de nos doyennes, Mme veuve Lacarrière, du village de Bonneau, décédée à l'âge de 89 ans.

Une foule nombreuse de parents et d'amis a accompagné à sa dernière demeure cette femme de bien et si sympathique.

Nous adressons à toute la famille nos bien sincères condoléances.

Salvies
Carnet rose. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un gros bébé chez les époux Delmon Ernest, chef de contentieux aux Mines d'Osricourt (Nord).

L'enfant du sexe féminin a été prénommé Marie-Odile-Paule-Thérèse. C'est le troisième enfant. Nos bien sincères félicitations.

Médaille coloniale. — Notre jeune compatriote M. Roger Vergnet, sergent aviateur au Maroc (37^e régiment d'aviation), vient d'être décoré de la médaille coloniale.

M. Roger Vergnet est le neveu de Mme veuve Tullius de notre ville. Nos bien sincères félicitations.

Souillac
Bourses d'apprentissage sans examen. — Des bourses d'apprentissage sans examen seront accordées cette année aux élèves de l'Ecole d'Artisanat rural de Souillac dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Ces bourses ont pour objet de faciliter aux enfants ayant terminé leur scolarité primaire, l'apprentissage d'un métier qui, seul, s'ils le connaissent bien, les mettra à l'abri du besoin.

Les jeunes gens qui entreraient à l'Ecole pour y préparer un concours d'entrée dans une école d'un degré plus élevé ne peuvent prétendre aux subventions de cette nature. Il faut qu'ils se destinent à devenir des artisans ou des ouvriers.

Le Directeur de l'Ecole d'Artisanat rural de Souillac (Lot) se met à la disposition du personnel enseignant primaire et des familles qui désirent confier leur enfant à l'établissement placé sous sa direction en octobre prochain afin de leur fournir tous renseignements pour l'établissement des dossiers qui doivent être prêts pour le 10 mai.

Le rappelle que les Pupilles de la Nation peuvent obtenir en sus et sur simple demande adressée à leur Office départemental, une subvention complémentaire. Les professions enseignées sont : Mécanicien-électricien, réparateur de machines agricoles, Forgeron-serrurier, maréchal-ferrant, Menuisier-charpentier, charron-carrossier, Maçon-plâtrier, tailleur de pierre, peintre.

Les places disponibles dans l'établissement étant très restreintes, le Directeur prie les intéressés d'entrer en relation avec lui le plus tôt possible.

Vol. — M. Coudere, restaurateur à Souillac, a porté plainte contre inconnu, pour vol de deux bras en fer articulés, soutenant une tente installée près de sa grange. Le vol s'est élevé à 700 francs environ. Après enquête, il a été établi que c'est un passant qui a emporté les deux bras.

CHEZ NOS VOISINS
A VILLENEUVE-SUR-LOT
Tué en tombant d'un arbre. — Le nommé Jean Deguilhem, âgé de 49 ans, marié et père de famille, s'est tué dans une chute qu'il fit en émondant des arbres, dans sa propriété située à la Calvetie, commune de Ville-neuve-sur-Lot.

A MONTAUBAN
Elections municipales. — Dimanche ont eu lieu des élections municipales complémentaires pour remplacer les 11 conseillers socialistes qui avaient démissionné. Une liste socialiste S.F.I.O. et une liste communiste étaient seules en présence. Il y avait 7.517 inscrits. M. Guéret, seul, a été élu avec 1.904 voix. Ses 10 colistiers sont en ballottage avec une moyenne de 1.775 voix.

DÉPÊCHES
Paris, 10 h. 45.
En Russie
De Londres. — Suivant certaines informations, la Guépécou serait dissoute et le régime pénal de l'U.R.S.S. serait remanié. Staline considérerait que le régime est assez stable pour adoucir les méthodes dictatoriales.

Après une scène de ménage
Roubaix. — A la suite d'une scène de ménage, entre forains, les époux Leman, la femme s'est jetée dans le canal. Le mari ayant suivi la femme, plongea et allait couler à pic quand des passants le sauvèrent. Il a été transporté à l'hôpital.

La grève dans les ports danois
De Berlin. — La grève des marins et ouvriers des postes danois, proclamée par les communistes semble se terminer par la défaite des grévistes. L'émotion continue de régner dans le port d'Eisberg. A Copenhague tout est calme.

AVIS DE DÉCÈS
Monsieur et Madame Alphonse DAJEAN; Mademoiselle Gilberte DAJEAN; Monsieur Maurice DAJEAN; Monsieur et Madame Jean DAJEAN; Monsieur et Madame DAJEAN Joseph et leurs enfants; Monsieur et Madame MILLERIEUX et leurs enfants; Monsieur et Madame DAJEAN Louis; Monsieur et Madame DAJEAN Ernest; Monsieur Robert DAJEAN; Monsieur Lucien MONTAUDIE; Les familles DAJEAN, MILLERIEUX, PRADINES, BRU, CABESSUT, LAVASTROU, RAUFFET, CARNAJAC, MERCADIE, MAHUZZE, MONTAUDIE et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
SUZANNE-PAULETTE
décédée à l'âge de 21 ans, munie des sacrements de l'Eglise, leur fille, nièce, cousine et fiancée et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu, le jeudi 19 avril, à 13 h. 45, en l'Eglise Saint-Barthélémy.

Réunion maison mortuaire, 12, rue Feydel.

Vente Mobilière aux enchères
Le public est informé qu'il sera procédé le samedi 21 avril 1934, à quatorze heures légales, à Cahors, rue Mascoutou, n° 1, par le ministère de Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, à la vente aux enchères publiques d'un petit mobilier comprenant lit, buffets, tables, chaises, petite armoire, linge.
Vente au comptant et 13 pour cent en sus pour frais. Pour avis : J. FABRE.

Points de vue
Celui de la cuisinière
même pas besoin de surveillance !
Je mets mon rôti au four et je le laisse cuire tout seul. Mon «Arthur Martin» est si bien réglé... Je sais à une minute près le temps qu'il faut pour réussir à merveille un rôti, une grillade... tout jamais de surprises... et des compliments à chaque plat ! Avec cela quelle commodité ! Sur ma SPIDEX 244 j'ai un dessus basculant à 4 feux. Le corps est en acier émaillé blanc. La grillade est indépendante du four à rôti, et 2 ailettes articulées à console me permettent de poser bien des récipients sur les côtés. Les portes sont équilibrées. Quel d'admirable ! J'aime ma Spidex Arthur Martin !

Voyez les appareils Arthur Martin exposés dans les Compagnies Gazières, les Grands Magasins, les Quincailleries et chez tous les spécialistes. Mêmes appareils prévus pour fonctionner avec le butane.

« Toutes mes articulations... »
...coudes, genoux, épaules, étaient très douloureux, mes mains et mes pieds souvent enflés. Seul le Gandol m'a complètement soulagé. Ayant essayé beaucoup de traitements, je peux conseiller les cachets Gandol à tous les rhumatisants ». (M. V., rue Ballu, La Haye-Des-carles). C'est parce qu'il arrête la surproduction de l'acide urique que l'antirhumatisme Gandol réussit où les autres traitements ont échoué. Faites votre cure de dix jours pour 12 fr. 75. Toutes Pharmacies et Pharmacie Orliac à Cahors.

DÉSIRE LOUER, POUR SIX MOIS MAISON
Grand Jardin, douze pièces minimum accès facile, Eglise, Approvisionnements
Ecrire détails, conditions : STERCKX 51, rue des Missionnaires, VERSAILLES

ETUDE DE M^e BOYER
HUISSIER A CAHORS
4, rue Blanqui

VENTE aux ENCHÈRES PUBLIQUES
à suite de succession vacante
Le jeudi 19 avril 1934, à quatorze heures, rue des Trois-Baudus, numéro 14, à Cahors, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, de meubles et objets mobiliers divers, comprenant :
Armoire à linge en noyer, état neuf, chaises, lit complet avec sa literie, linge, etc., provenant de la succession de Mademoiselle BERTHOUHEUX Virginie. 15 0/0 en plus au comptant. BOYER.

Feuilleton du « Journal du Lot » 37
Mariage doré
PAR
MAX DU VEUZIT
XXIV
— Ecoutez, mon cousin, fit-elle, très persuasive. J'étais certaine que Gilberte vous parlerait... C'était à elle de le faire, véritablement. Elle n'aura pas osé, la pauvre enfant. Moi, j'étais persuadée qu'elle le ferait.
Elle ne vit pas le visage du jeune homme s'altérer subitement.
— C'est donc elle ! murmura-t-il d'une voix blanche.
Les affirmations de tante Sophie l'achevaient plus qu'il ne l'aurait voulu. Sa femme, dont la physionomie si douce, si loyale, faisait croire à tant de droiture et de beaux sentiments, sa femme n'avait-elle pas commis le pire des mensonges ? ou la lâcheté du plus ignoble silence ?
Elle avait pu se faire épouser sans avoir le courage d'avouer sa faute, la propriété morale de l'expliquer et de s'en excuser !
Et c'était cette même Gilberte que, la veille encore, il souhaitait si ardemment conquérir...

— Ah ! méchant pécore ! pour tel l'argent permet tout, s'écria-t-il avec dégoût. Elle était riche et j'étais pauvre ! La belle proie à berner et à exploiter ! Elle ne jugea même pas utile de prendre des ménagements ; je n'en valais pas la peine.
Sophie de Fragon tressaillait sous l'apreté des mots.
Avec quel accent de désespoir le jeune homme ne venait-il pas de parler !
Elle avait subitement conscience de sa responsabilité et des conséquences que pouvait avoir son accusation injustifiée.
Elle observa mieux son compagnon, et elle vit sur son visage une telle expression de gravité, qu'elle songea à innocenter Gilberte dès l'instant.
Mais elle eut peur de l'hostilité aiguë qu'elle allait soulever en lui.
Non, réellement, jamais elle n'oserait, ce jour-là, retraire ses paroles.
L'air farouche de Rodolphe avait même quelque chose de si rébarbatif, qu'elle n'eût plus qu'un désir : le quitter et échapper à un plus long tête-à-tête.
— Je vais vous laisser, Rodolphe ; je viens de me rappeler qu'il me faut aller voir une de mes amies, malade, qui habite ce quartier.
De Fragon ne la retint pas : sa pensée était ailleurs. Des décisions naissent en lui avec une rapidité surprenante, et une impulsion maladroite, due au choc nerveux de ces der-

niers heures, le poussait à agir très vite, comme si du soulagement devait en résulter pour lui...
XXV
— Ah ! je suis heureuse de pouvoir enfin voir Madame ! Nous étions tous inquiets à la maison de ne pas avoir de nouvelles. Je vais pouvoir dire à chacun que Madame va bien...
Debout auprès du lit de la blessée, Hortense, penchée vers elle, parlait dans un effort d'enjouement visible.
Depuis douze jours que la femme de chambre n'avait pas vu Gilberte, elle trouvait celle-ci pâle, maigre, terriblement changée même.
Le cœur serré, la soubrette évoquait le départ joyeux de sa jeune maîtresse, partant pour la promenade après le déjeuner délicat, dans la salle coquette de l'hôtel rajoué. Elle voyait M. de Fragon baisant longuement la main de sa femme, pendant que celle-ci gardait aux lèvres un sourire très doux et comme attendri.
Et, de retrouver impotente et si pâle, les yeux agrandis de cerne et la bouche douloureuse, celle qu'elle avait connue si pleine de vie, lui paraissait un sort d'autant plus inique et invraisemblable.
A la réflexion de sa femme de chambre, la blessée demanda d'une voix lointaine, qui semblait revenir d'un monde de réflexions contradictoires :
— Pourquoi n'êtes-vous pas venue

me voir à l'hôpital, Hortense ?
— A l'hôpital ! fit la femme, impressionnée par l'évocation de malheur dont ce mot s'auroit, Madame a été à l'hôpital ?
— On m'y avait transportée et j'y suis restée dix jours, fit la malade, simplement. C'est depuis hier, seulement, que le docteur Ternon m'a fait admettre dans cette clinique.
— Mais, je ne savais pas, madame ! Je ne pouvais pas deviner ! A la maison nous ne savions rien, et chacun se demandait où Madame pouvait bien être, et pourquoi l'on ne nous tenait pas au courant...
Gilberte ferma les yeux pendant quelques secondes. Puis elle les rouvrit, très larges, en interrogation.
— Je ne comprends pas, fit-elle, tout à coup. Pourquoi ne vous a-t-on pas dit ? M. de Fragon...
Elle n'acheva pas, mais Hortense avait compris la question et elle répondit très vite :
— M. de Fragon n'est pas revenu à la maison depuis que Madame est blessée. Il nous a appris brièvement l'accident ; c'est tout ce que nous avons su jusqu'à ce que le docteur Ternon nous eût téléphoné.
De nouveau, Gilberte répéta :
— Je ne comprends pas, je ne comprends pas.
Et sa voix était infiniment lasse, — Voyons, fit-elle, au bout d'un moment, en s'efforçant de surmonter le désarroi de ses pensées devant l'ignorance étrange de sa femme de

chambre. Expliquez-vous clairement. Vous dites que Monsieur est absent, qu'il ne vous a rien dit... Mettez-moi au courant de tout. J'ai été très atteinte par mes blessures, et ma pauvre tête n'a pas dû enregistrer tout ce qui se disait autour de moi. Qu'est-ce qui s'est passé chez moi depuis que je vous ai quittée ?
— Oh ! il ne s'est pas passé grand-chose, répondit la soubrette. Madame est partie, mais elle n'est pas revenue, et le soir, le dîner a longtemps attendu pour être mangé. Puis, Monsieur, un peu mécontent, a donné l'ordre de servir et il a pris place à table, tout seul. A partir de minuit, il a fait le tour des commissariats. Toute la nuit, il a couru d'un bout à l'autre de la capitale.
— Sans se coucher ?
— Oui, madame, sans prendre aucun repos. Monsieur était bien trop inquiet... Ça se comprend, après deux mois de mariage ! Il devinait qu'il s'agissait d'un accident. Bref, le lendemain, à neuf heures, on a demandé M. de Fragon au téléphone, et, aussitôt après, celui-ci a sauté dans son auto, et il est parti comme un fou...
Gilberte songea que son mari était arrivé vers neuf heures et demie à l'hôpital. Il ne s'était donc pas arrêté en route.
Alors, s'il avait été réellement inquiet jusqu'à ce moment-là, pourquoi donc lui avait-il fait un si vilain visage en la retrouvant sérieusement blessée ?

— Continuez, Hortense. Quand avez-vous revu de Fragon ?
— A midi, madame, au moment du repas ; Monsieur avait l'air sombre, taciturne, mécontent. Il s'est mis à table sans dire un mot, et avec un visage dur que nous ne lui connaissons pas. Il paraissait nerveux, agité ; parfois, même, il avait de grands gestes des bras comme s'il ne pouvait réprimer son émerveillement, ou encore il crispait les poings avec un regard farouche. Il n'a pas beaucoup mangé et il est monté aussitôt dans sa chambre. On l'entendait marcher à grands pas au-dessus de nos têtes. Il boucaillait les sièges, il ouvrait les portes des armoires... Quand il est redescendu, personne n'a osé le questionner. Ce n'est qu'un peu plus tard, quand j'ai compris que Monsieur allait s'éloigner sans nous donner des nouvelles de Madame, que j'ai osé lui en demander :
— Elle a été très gravement blessée à la tête et aux membres, n'a-t-il dit brièvement.
— Madame ne va pas mourir ? me suis-je écriée en pleurant.
— Monsieur m'a regardé en personne qui n'a jamais envisagé pareille éventualité. Puis, brusquement, et comme si j'avais posé une sottise question, il a haussé les épaules et s'est écrié d'un air agacé :
— Elle vivra, votre maîtresse ! Ne craignez rien, elle vous sera rendue ! Vous êtes ridicule de pleurer comme ça !... » (A suivre).

GRANDE MAISON DE TEINTURE NETTOYAGE
de tous vêtements, tissus, chapeaux, etc...
Nettoyage et remise à neuf des vêtements de cuir.
Teintures de fourrures.
Nettoyage d'ameublements, etc...
Envoi tous les samedis
Travail soigné
Dépôt pour Cahors :
Madame Louis BONNET
3, rue des Capucins

Bibliographie
Les Albums François Testesco viennent de paraître : dans la collection AZUR, N° 47 « Les Tricots Éléphants », dans la collection TRICOTS pour Toutes, N° 10 « Tricots pour Monsieur », dans la collection EMERALDE Coupe et Couture N° 9 « Les Tailleurs ».
Toute femme élégante doit demander ces albums à son libraire habituel.

LES ANNALES

Connaissez-vous les Indiens Motilones qui vivent aux confins de la Colombie et du Venezuela? Le marquis de Wavrin, dans les ANNALES, nous donne d'extraordinaires précisions à leur sujet. Dans le même numéro, enquête de Paul Allard sur les fonctionnaires; portrait de M. R. Pâtenôtre d'après ses électeurs par Georges Champeaux; article extrêmement curieux d'un écrivain soviétique sur le Japon militaire; documents saisissants de Claude Ferval sur les dernières années de J.-J. Rousseau. Par tout : 2 francs.

Un livre d'érudition et de poésie.

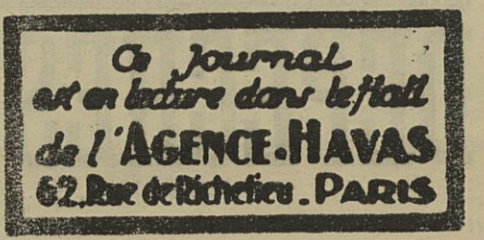
Pour bien connaître notre Quercy, dans le passé et dans le présent, il faut lire :
Le Lot à petites journées
par Eugène GRANGIÉ
préface de Léon Lafage,
Illustrations de Mlle Alice Millochau (Nouvelle édition)
Berger-Levrault et Paul Meyzenc, éditeurs, Paris et Cahors, (chez tous les libraires)

Avec 1000 idées jeunes et neuves
la **MODE PRATIQUE**
vous révèle comment s'en tirer
pour la Toilette et la Maison des Enfants
TOUS LES SAMEDIS : 4 F 5

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur ès lettres
La Cathédrale de Cahors
et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées
du Midi de la France

L'Art Gothique
du Midi de la France
Henri LAURENS, Editeur, PARIS
En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD
LIBRAIRIE P. FRANCÉS



VOYAGEURS DE PASSAGE A PARIS

Demandez aux Grands Magasins de livrer vos achats à la CONSIGNE des gares
QUAI-D'ORSAY
AUSTERLITZ
PARIS-DENFERT
Ainsi vous ne serez pas encombrés de paquets pendant votre journée parisienne

Chemins de fer d'Orléans et du Midi
Transports de porte à porte
Les Chemins de fer d'Orléans et du Midi procèdent à l'enlèvement et à la livraison à domicile des marchandises à grande et à petite vitesse dans toutes les localités où il existe un service de factage et de camionnage.
Les marchandises sont enlevées à domicile le jour même pourvu que l'ordre soit donné, au besoin par téléphone, à la gare ou au correspondant, avant midi.
Sur demande, elles sont également livrées à domicile dès leur arrivée en gare et pour un prix très réduit.
Ainsi les clients du chemin de fer sont assurés d'obtenir livraison de leurs colis à leur domicile sans aucun retard et sans qu'ils aient à s'en préoccuper.
Expéditeurs, destinataires : demandez que tous vos envois soient effectués de domicile à domicile.
Pour tous renseignements complémentaires s'adresser aux gares intéressées.

P.-O.-Midi
LA PENTECOTE EN PORTUGAL
Du 15 au 23 mai, les Chemins de fer d'Orléans du Midi organisent, en accord avec l'Union Nationale des Agences de Voyages, un voyage forfaitaire au Portugal où le touriste se trouve de plus en plus attiré par une richesse de nature idéale et par les souvenirs d'un brillant passé.
Les billets forfaitaires comprennent toutes dépenses de chemin de fer en deuxième classe, repas, logement et excursions, ainsi que les services d'un accompagnateur.
En outre de Paris, ces billets sont émis par l'Union Nationale des Agences de Voyages au départ des gares de province suivantes et aux prix ci-après : Orléans, 1540 fr.; Tours, 1505 fr.; Bordeaux, 1400 fr.; Toulouse (via Bayonne), 1435 fr.
Pour tous renseignements sur le programme et pour les bulletins d'adhésion, s'adresser aux gares intéressées.

Grands réseaux de Chemins de fer français
Transports de bois en grume
Depuis le 1^{er} février 1934 les tarifs applicables aux transports des bois en grume et des billons en bois brut sont sensiblement abaissés pour les distances allant jusqu'à 250 km. Les nouveaux prix représentent une diminution atteignant jusqu'à 37 0/0 sur les prix anciens.
Par exemple, pour une distance de 100 km., une tonne de bois en grume payait 48 fr. 35, elle paie maintenant 30 fr. 60; pour 150 km., une tonne de billon en bois brut payait 59 fr. 70, la taxe actuelle n'est plus que de 42 fr. 20.
En outre, les réseaux ont diminué pour les bois bruts les taxes qu'ils percevaient pour l'utilisation des grues et appareils de levage; les réductions atteignent 50 et même 75 0/0.
Il nous a paru utile de porter à la connaissance de nos lecteurs ces améliorations qui seront certainement très appréciées par les expéditeurs de bois.

P.-O.-MIDI
A l'occasion de la Foire de la Saint-Urbain à Aurillac (25 mai 1934, des billets spéciaux d'aller et retour, de toutes classes, à demi-tarif, sont délivrés pour Aurillac, le 25 mai 1934 au départ de toutes les gares des sections de lignes de : Mauriac, — Arvant, — Capdenac, — St-Denis-près-Martel à Aurillac. Validité de ces billets : le jour de la délivrance. Pour tous renseignements, s'adresser aux gares intéressées.

Transport des animaux vivants
Dans toutes les gares de la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans ouvertes au trafic des animaux vivants en grande ou en petite vitesse :
Vous pouvez, toute l'année, expédier et charger, prendre livraison et décharger les animaux, les dimanches et jours fériés comme les autres jours.
Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS
(Personnel intéressé)
CAHORS (Lot)
1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE
NEUF LINOTYPES
22 PRESSES
LIVRAISON RAPIDE
— PRIX MODÉRÉS —

Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe) 1.500 m²

SERVICE D'HIVER 1933-34

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors								De Cahors à Libos			
PARIS (Orsay) dép.	OMNIB.			TOULOUSE... d.	OMNIB. (2)		MONTAUBAN d.	EXP.		CAHORS... d.	EXP.		LIBOS... dép.		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e		1 ^{er}	2 ^e		1 ^{er}	2 ^e		1 ^{er}	2 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
» 22 20	» 9 55	» 19 20	» 19 56	10 20	» 15 51	» 19 44	» 21 3	» 23 11	» 23 11	» 8 13	» 8 25	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11
» 22 34	» 10 7	» 20 11	» 20 8	11 5	» 16 38	» 20 29	» 21 48	» 23 52	» 8 37	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11
» 5 51	» 16 3	» 0 11	» 2 7	3 16	» 6 57	» 10 32	» 17 12	» —	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 4 37	» 16 10	» 0 17	» 2 23	3 24	» 7 36	» 11 13	» 17 48	» —	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 7 12	» 17 45	» 1 40	» 4 8	5 5	» 7 44	» 11 22	» 17 56	» —	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 7 37	» 17 45	» 1 40	» 4 17	5 11	» 7 54	» 11 32	» 18 6	» —	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 8 17	» 17 45	» 1 40	» 4 17	5 11	» 8 11	» 11 38	» 18 6	» —	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 8 38	» 18 16	» 19 38	» 19 38	» 5 53	» 8 13	» 12 4	» 18 12	» 21 36	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 8 45	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 8 50	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11
» 9 14	» 18 16	» 19 48	» 19 48	» 5 53	» 8 13	» 12 8	» 18 20	» 21 40	» 8 37	» 8 50	» 8 37	» 8 50	» 9 14	» 17 11	» 17 11